Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D120_221124-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux novembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 14 novembre 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGLART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Michel MARESCOT, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Véronique BOURNE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Louis RONSSIN, pouvoir à Chhun-Na LENGLART

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D120_221124

CRÉATION D'UNE HALTE VÉLOS SUR LA COMMUNE DE SAINT-ARNOULT
Autorisation

Pour accompagner et accroître les pratiques de déplacements alternatifs à la voiture, le territoire de l'Estuaire de la Seine, soutenu par les Départements, se dote progressivement d'un maillage cyclable organisé autour de deux véloroutes principales que sont la Vélomaritime et la Seine à vélo.

Le développement de la pratique du vélo sur le territoire suppose un projet d'ensemble mêlant le développement des aménagements cyclables et des

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D120_221124-DE

dispositifs de stationnement vélos. Afin d'accompagner les itinéraires existants et futurs, les membres du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine (PMES) ont souhaité engager une réflexion sur les haltes vélos, très peu présentes sur le territoire estuarien.

Une halte vélo est un équipement complet avec notamment des services dédiés à la pratique du vélo. Ses caractéristiques en taille et en services dépendent de la situation géographique, de la fréquentation attendue et des usages.

L'objectif premier du maillage cyclable et de cet équipement, est de pérenniser l'attractivité du territoire, en garantissant un séjour de qualité et en améliorant l'accessibilité, avec une mobilité active qui aura notamment pour intérêt de diversifier les expériences touristiques.

Les haltes vélos rentrent ainsi pleinement dans cet objectif. Leur répartition, sur 24 sites potentiels du territoire de l'Estuaire de la Seine, dont 8 sites pilotes, illustre la volonté du maillage cyclable présent et à venir.

Un premier schéma de principe de localisation des futurs haltes vélos a été élaboré et a permis d'identifier et de localiser l'intérêt d'une halte vélos de type « Pause familiale » avec totem de réparation vélo, borne de gonflage, accroches vélos standards et accroches vélo cargo sur la commune de Saint-Arnoult, au niveau du parc de la Rivière Morte. Pour cette halte tout comme les autres sur le territoire, il est souhaité de privilégier des services gratuits et accessibles 7j/7 et 24h/24 avec un équipement identifiable par des codes esthétiques communs pour le territoire traité : structure et bardage bois, couverte en zinc.

Après avis favorable du Bureau des Maires en date du 8 novembre 2024, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver ce projet (enjeux et objectifs) ainsi que son emplacement ;

- Solliciter les différents organismes publics pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés ;

- Autoriser son Président, ou le Vice-Président le représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE ce projet (enjeux et objectifs) ainsi que son emplacement,

SOLLICITE les différents organismes publics pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés,

AUTORISE son Président, ou Vice-Président le représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette délibération.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D120_221124-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : IHSANE ROUX
Date de signature : 02/12/2024
Qualité : I.Roux - Secrétaire de séance

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 27/11/2024
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org